

**EP
BC**

SECTION
UNIVERSITÉ DE
MONCTON

ÉTUDIANT.E.S
PRO BONO
DU CANADA

GUIDE DE RÉFÉRENCE POUR LES ORGANISATIONS

2022-2023

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Notre mandat

Étudiant(e)s pro bono Canada (EPBC) a pour mission de fournir un soutien juridique gratuit aux personnes et aux communautés confrontées à des obstacles à la justice. Notre travail et nos partenariats sont guidés par nos trois valeurs fondamentales : la dignité, l'équité et l'humilité.

Ce que nous faisons

EPBC recrute, forme et jumèle des étudiants en droit bénévoles avec des organisations qui travaillent dans le cadre de la crise de l'accès à la justice, notamment des organisations communautaires, des cabinets, des cours et des tribunaux. Toutes les personnes étudiantes bénévoles travaillent sous la supervision d'avocat.e.s qualifié.e.s.

NOS VALEURS

DIGNITÉ

Nous croyons que toute personne a droit au respect, de faire entendre sa voix et à la pleine jouissance de ses droits

ÉQUITÉ

Nous défendons l'égalité réelle, l'inclusion et la diversité sous toutes leurs formes. Nous mettons l'accent sur l'impact (pas seulement sur les bonnes intentions).

HUMILITÉ

Nous accordons la priorité à l'écoute, à l'apprentissage et à l'autoréflexion. Nous apprécions la sagesse des communautés que nous servons et leurs expériences vécues guident notre travail.



Ce que nos étudiant.e.s peuvent faire

- **Effectuer des recherches** pour de la législation en cours, des points juridiques ou des questions concernant des politiques actuelles et **rédiger des mémorandums**;
- **Développer et offrir des ateliers** en éducation publique juridique ainsi que des séminaires à des individus à faible revenu et d'un revenu moyen; et
- **Fournir des informations juridiques** aux clients des organisations partenaires.

Les éléments livrables des projets d'EPBC varient en fonction des besoins de nos organisations partenaires et/ou du projet.

Ce que nos étudiant.e.s ne peuvent pas faire

Les personnes étudiantes bénévoles en droit **ne sont pas des avocat.e.s qualifié.e.s**. Elles ne sont pas munis d'une assurance responsabilité civile professionnelle et sont restreints dans leur fonction de fournir des conseils juridiques ou autrement se faire voir ou connaître comme avocats ou comme professionnels juridiques.

Bien que EPBC exige que tous les projets soient de nature juridique, **il est interdit aux étudiants de donner des conseils juridiques**, et ils ne fourniront probablement que des informations juridiques. Les étudiant(e)s **ne peuvent pas rédiger des règlements administratifs ni des contrats** pour les organisations partenaires. De plus, les bénévoles d'EPBC ne devraient pas engager des dépenses par rapport au matériel créé ou distribué dans le cadre de leur placement.

CONSEIL JURIDIQUE VS AVIS JURIDIQUE

Le conseil juridique est un avis ou une interprétation juridique sur des faits ou des problèmes spécifiques.

L'information juridique donne simplement une idée générale de l'état du droit.



Ce que vous pouvez vous attendre d'EPBC

- Un(e) étudiant(e) en droit qualifié(e) qui offrira environ 3 à 5 heures par semaine de services juridiques sans frais.
- Au besoin, de l'aide pour trouver un(e) avocat(e) superviseur qualifié(e) pour superviser le travail des étudiants.
- Un suivi régulier du travail des étudiant(e)s.
- Possibilités de participer à des événements organisés par les sections d'EPBC.
- L'achèvement du produit final tel qu'indiqué dans le formulaire de description du projet.

Les étudiants bénévoles sont tenus d'informer les organisations partenaires et EPBC de toute préoccupation ou retard qu'ils pourraient rencontrer.

Ce qu'on s'attend de vous

Afin d'assurer la qualité de la programmation, le respect des politiques d'EPBC et d'obtenir un impact optimal, **toutes les organisations partenaires d'EPBC sont tenues de :**

- Remplir tous les formulaires nécessaires qu'EPBC leur remet (y compris le formulaire de description de projet et la convention de l'organisation) et les soumettre à EPBC en temps opportun.
- S'assurer qu'un(e) avocat(e) superviseur(e) assuré(e) ou expert(e) est affecté(e) au projet et est disponible pour les étudiant(e)s au cours du projet.
Le rôle d'un(e) avocat(e) superviseur(e) assuré(e) est de répondre à des questions de nature juridique, et de vérifier périodiquement le produit du travail des étudiant(e)s pendant que le projet est en marche, et au moins une fois après l'achèvement final. Si l'organisation partenaire n'a pas d'avocat(e) parmi son personnel, EPBC peut aider à trouver un avocat(e)-superviseur(e) qualifié(e).
- Si l'avocat(e) superviseur(e) assuré(e) n'est pas un membre du personnel, l'organisation doit s'assurer qu'il y aura aussi un(e) superviseur(e) désigné pour le projet qui sera disponible pour les étudiant(e)s pendant le déroulement du projet.
- Le/La superviseur(e) désigné(e) du projet doit vérifier le progrès des étudiant(e)s pendant la durée du placement pour pouvoir identifier et gérer tout problème potentiel avant qu'il devienne sérieux. Si un problème survient, l'organisation doit s'assurer que le superviseur du projet contacte les coordonnateurs d'EPBC.
- Faire des efforts pour bien incorporer les étudiant(e)s.
Par exemple, si l'étudiant fait du travail bénévole sur le lieu physique de l'organisation, celle-ci devra fournir un espace de travail adéquat, des ressources et d'autre matériel applicable au besoin.
- Se rendre disponibles une fois par semestre pour fournir une rétroaction sur l'état d'avancement du projet.
Les rapports de suivi se feront en novembre, en février et/ou en juillet.
- Compléter et retourner toutes les évaluations des programmes fournies par EPBC en temps opportun.

DISCUTONS-EN



L'accès à la justice est important et nos étudiant.e.s bénévoles sont dûments formé.e.s pour pouvoir vous aider.

Je serais très heureuse de répondre à toutes vos questions ou vos préoccupations. Contactez-moi et nous pourrions examiner les possibilités de mettre en place un projet qui répondra aux besoins juridiques de votre organisation.



Alix Coulombe

*Directrice générale
Section Université de Moncton*

